

De: conseil.études-lettres conseil-etudes-lettres@unil.ch
Objet: ATTENTION! Important correctif pour l'inscription tardive aux enseignements et aux évaluations de 2018P
Date: 21 mars 2018 à 15:42
À: etudiants-lett-bachelor@unil.ch, etudiants-lett-master@unil.ch



Inscription tardive aux enseignements et aux évaluations du semestre 2018P: IMPORTANT CORRECTIF

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez reçu un message vous annonçant que la période pour les **inscriptions tardives aux enseignements et aux évaluations du semestre de printemps 2018** était ouverte jusqu'au vendredi 30 mars. Or le vendredi 30 mars correspond au Vendredi Saint, jour férié. L'échéance du délai pour les inscriptions tardives est donc déplacée au **jeudi 29 mars à midi**.

Si vous avez besoin d'une inscription tardive aux enseignements et aux évaluations, vous pouvez passer au secrétariat des étudiants (bureau 2051) jusqu'au jeudi 29 mars à 12:00 pour vous acquitter du paiement de la taxe d'inscription tardive de 200 francs (en espèces). Le secrétariat est ouvert tous les matins de 8:30 à 12:00.

Pour les dispositions régissant l'inscription tardive, veuillez vous référer aux directives 0.22 et 0.23 du Décanat si vous êtes étudiant-e du Master 2005, ou aux directives 0.18 et 0.19 si vous êtes étudiant-e du Bachelor 2013 ou du Master 2015: <http://www.unil.ch/lettres/home/menuinst/faculte/reglements-directives.html#directives-du-decanat>

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, chères étudiantes, chers étudiants, mes salutations les meilleures.

Yvan Bubloz

NB. Ce message est envoyé à tous les étudiants et toutes les étudiantes de la Faculté par le biais de listes collectives. Le fait que vous le receviez n'implique donc pas forcément que vous soyez concerné-e par une inscription tardive.

Yvan Bubloz
Conseiller aux études
Faculté des lettres
Bureau 2050, Anthropole
Tél. 021 692 28 93
Yvan.Bubloz@unil.ch
conseilEtudes-Lettres@unil.ch